

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1^{er} NOVEMBRE 2016**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 27 OCTOBRE 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le conseiller J-P. Grenier.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :

- *Le site d'entreposage illégal de BPC sur le boulevard Hymus ;*
- *Les travaux à l'hôtel de ville et l'ouverture prochaine d'un comptoir de service pour les citoyens ;*
- *Retour de la diffusion des séances du conseil sur le web ;*

2016-588 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- L'item 20.14 doit se lire comme suit : « Dépôt d'un état comparatif des activités financières au 30 septembre 2016 et des états prévisionnels au 31 décembre 2016 » ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'acquisition de trois véhicules de marque « Jeep Patriot » ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant un avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (les avenues Godin et Milroy) en trois nouvelles zones ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (les avenues Godin et Milroy) en trois nouvelles zones ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'octroi d'un contrat relativement à la fourniture, l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël.

Monsieur le maire Trudeau fait lecture du rapport annuel concernant la situation financière de la Ville, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2016-589 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'ordonner que le texte du rapport annuel sur la situation financière de la Ville de Pointe-Claire soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité.

2016-590 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 octobre 2016, en y ajoutant le dépôt du rapport de correction suivant, concernant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement PC-2788, sur les permis et certificats visant à encadrer l'installation de boîtes de dons de vêtements, faisant l'objet de la résolution 2016-544 :

- En vertu de l'article 92.1 de la « Loi sur les cités et villes du Québec, chapitre C-19 », le greffier est autorisé à modifier un règlement pour y corriger une erreur évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision prise, par conséquent, une modification est apportée au Règlement PC-2788-9.

La modification est nécessaire pour corriger la version française et la version anglaise de l'article 1 du règlement adopté le 4 octobre 2016.

Cet article se lit comme suit :

Le paragraphe a) de l'article 3.1 du règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout du sous-paragraphe xx) suivant :

« xx) Déposer, faire déposer, laisser une personne déposer, maintenir en place, laisser une personne maintenir en place, modifier l'emplacement, faire modifier l'emplacement, laisser une personne modifier l'emplacement, maintenir à un autre emplacement ou laisser une personne maintenir à un autre emplacement, modifier, le format, faire modifier le format, laisser une personne modifier le format, maintenir la modification du format ou laisser une personne maintenir la modification du format d'une boîte de dons de vêtements » ;

Or, cet article aurait dû se lire ainsi :

Le paragraphe a) de l'article 3.1 du règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout du sous-paragraphe xxi) suivant :

« xxi) Déposer, faire déposer, laisser une personne déposer, maintenir en place, laisser une personne maintenir en place, modifier l'emplacement, faire modifier l'emplacement, laisser une personne modifier l'emplacement, maintenir à un autre emplacement ou laisser une personne maintenir à un autre emplacement, modifier, le format, faire modifier le format, laisser une personne modifier le format, maintenir la modification du format ou laisser une personne maintenir la modification du format d'une boîte de dons de vêtements ».

2016-591 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 25 octobre 2016.

2016-592 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Mike Miller :

- L'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview.

Monsieur Charles-Henri Brunet :

- L'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview.

Une citoyenne de l'avenue Stillview :

- L'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview.

Madame Geneviève Lussier :

- L'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant les appareils de chauffage au bois et utilisant un combustible solide ;
- L'autorisation donnée à madame Marie-Christine Pagé, Coordinatrice – Ingénierie municipale, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire les demandes d'approbation pour les projets de l'année 2017, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à la Direction stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal ;
- Remerciements au conseil municipal pour la mise à jour du dossier du site d'entreposage illégal de BPC ;
- Mise à jour du dossier concernant la construction d'un chalet au parc Kinsmen.

Un citoyen adresse également des questions relativement aux travaux à venir sur l'avenue Donegani et les impacts de ceux-ci sur le stationnement sur cette avenue.

Monsieur Thompson :

- Le rythme de développement du Quartier Greenwich et l'établissement d'un parc dans ce quartier.

Une autre question est adressée aux membres du conseil par une personne n'habitant pas à Pointe-Claire dont le nom est ci-après indiqué concernant le sujet suivant :

Monsieur Alex Tyrell :

- Une demande de la Ville de Pointe-Claire adressée à la Commission d'accès à l'information afin qu'elle soit autorisée à refuser de donner suite à une demande d'accès aux documents qu'il a présenté.

2016-593 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2017 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-594 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786 SUR LA CONSTRUCTION AFIN DE PRÉCISER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction afin de préciser une disposition relative à la protection contre les refoulements sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-595 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786 SUR LA CONSTRUCTION AFIN DE PRÉCISER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction afin de préciser une disposition relative à la protection contre les refoulements, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8827.

2016-596 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786 SUR LA CONSTRUCTION CONCERNANT LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET UTILISANT UN COMBUSTIBLE SOLIDE

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant les appareils de chauffage au bois et utilisant un combustible solide sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-597 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786 SUR LA CONSTRUCTION CONCERNANT LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET UTILISANT UN COMBUSTIBLE SOLIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant les appareils de chauffage au bois et utilisant un combustible solide, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8947.

2016-598 APPROBATION – PIIA – 36, AVENUE KING

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 36, avenue King exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 octobre 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme le 12 septembre 2016 :

- Certificat de localisation ;
- Plan révisé - 2016-10-16 ;
- Échantillons ou équivalent :
 - Entrée charretière - Asphalte et pavé - Permacon - Noir et gris ;
 - Allée piétonnière - Pavé - Permacon – Gris ;

et ce, relativement à l'élargissement de l'entrée charretière au 36, avenue King ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'approuver également le plan d'implantation révisé le 16 octobre 2016, qui respecte la condition relative à la diminution du nombre de surfaces pavées ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-599

APPROBATION – PIIA – 60A, AVENUE WAVERLEY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 60A, avenue Waverley exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 octobre 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme les 4, 22 et 31 août 2016 et les 13 et 20 septembre 2016 :

- Façade proposée ;
- Élévation proposée ;
- Plan de l'entrée charretière ;
- Échantillons ou équivalent :
 - Mur de sous-sol : Béton – Gris ;
 - Fenêtres – Blanc ;
 - Entrée charretière : Asphalte – Noir ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures et des modifications à l'entrée charretière au 60A, avenue Waverley ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-600 APPROBATION – PIIA – 13, AVENUE CIRCLE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 13, avenue Circle exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 septembre 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme le 24 août 2016 :

- Élévation façade ;
- Élévation arrière ;
- Élévation gauche ;
- Élévation droite ;
- Élévation garage ;
- Échantillons ou équivalent :
 - Matériaux de revêtement : Bois - Pin – Gris antique, pierre culturelle - Fieldstone - Echo ridge – Gris ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium et bois ;
 - Soffites et fascia : Aluminium ;
 - Fenêtres : Aluminium – Noir ;
 - Portes et porte de garage : Bois et acier - Noir et Cedarwood ;
 - Toit : Bardeaux d'asphalte - BP Mystique – Deux tons de noir ;
 - Volets et portes : Bois - Bouleau (Choix 1) ;
 - Escaliers, pallier et garde-corps : Métal – Noir ;

et ce, relativement à des modifications aux plans approuvés au 13, avenue Circle ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que la présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2016-553 adoptée le 4 octobre 2016.

2016-601 APPROBATION – PIIA – 115, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 115, avenue de la Pointe-Claire exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 septembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme les 29 juin et 27 septembre 2016 :

- Plans ;
- Échantillons ou équivalent :
 - Matériaux de revêtement - Bardage - Canoxel – Bleu minuit ;
 - Détails architecturaux : Aluminium – Blanc ;

- Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
- Fenêtres : Aluminium – Blanc ;
- Portes et portes de garage : Aluminium - Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - Brun léger ;
- Entrée charretière et allée : Asphalte ;

D'approuver le document suivant reçu par le service d'urbanisme le 30 juin 2016 :

- Rapport de madame Charline Hébert concernant une évaluation des arbres ;

et ce, relativement à la construction d'une maison unifamiliale au 115, avenue de la Pointe-Claire ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que la présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2016-555 adoptée le 4 octobre 2016 ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-602 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 11A, CHEMIN DE L'AVIATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 11A, chemin de l'Aviation, afin de permettre l'aménagement de dix-huit (18) espaces de stationnement en marge avant et à une distance de 5,64 m (18,52') de la limite de propriété avant.

2016-603 AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 11A, CHEMIN DE L'AVIATION

ATTENDU QUE le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels, auquel est assujettie la propriété située au 11A, chemin de l'Aviation, permet au conseil municipal d'accorder l'autorisation d'occuper, de construire ou de transformer un bâtiment de façon à ce qu'il puisse être occupé par certains usages qui ne sont pas déjà autorisés par le Règlement de zonage, s'il juge que ces usages satisfont à certains critères ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande d'approbation d'un usage commercial de classe B-1 ; centre de conditionnement physique (PowerHouse Athletics), à sa réunion du 3 octobre 2016, et en a recommandé l'approbation.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'accorder la demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par PowerHouse Athletics, afin de permettre, dans un local du bâtiment situé au 11A, chemin de l'Aviation, un usage commercial de classe B-1, à savoir un centre de conditionnement physique, à la condition que les cours avant donnant sur le chemin de l'Aviation et le boulevard des Sources fassent l'objet d'un aménagement paysager respectant les dispositions du Règlement de zonage, au paragraphe c) de l'article 5.21 ;

D'indiquer que cette autorisation d'usage ainsi que la présente résolution deviendront nulles et non avenues, le 1^{er} novembre 2017, advenant qu'un certificat d'occupation et/ou qu'un permis de construction n'ait pas été délivré pour l'exercice de l'usage décrit ci-haut.

2016-604 SOUTIEN FINANCIER – CENTRAIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 3 139 \$ à « Centraide » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989 ;

D'accorder un montant additionnel de 400\$ pour l'achat de quatre certificats cadeaux de 100 \$, lesquels seront remis aux employés par tirage au sort dans le but d'encourager un plus grand nombre d'employés à participer à la campagne et à les remercier de leur générosité ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-698, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8930 émis le 14 octobre 2016.

2016-605 SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 100 450 \$ aux organismes mentionnés ci-après ;

Budget 2016

Organisme	Subvention
Association de ringuette de Pointe-Claire	13 000 \$
Association Hockey West Island	23 000 \$
Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Club de boulingrin de Pointe-Claire	6 000 \$
Club de curling de Pointe-Claire	4 050 \$
L'Estérel	400 \$
Les Amis du Vieux Moulin	800 \$
Les chanteurs de Stewart Hall	500 \$
Poste de quartier 5	6 000 \$
Refuge pour les femmes Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Total au budget 2016	57 750 \$

Budget 2017

Organisme	Subvention
Centre de ressources communautaires	18 000 \$
Christian Action	500 \$
Commission sportive LSL	1 000 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	5 000 \$
Friends for Mental Health	4 000 \$
Nova l'Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Voix éternelles	2 000 \$
West Island Citizen Advocacy	2 500 \$
WIAIH	7 700 \$
Total au budget 2017	42 700 \$
Grand total budgets 2016 et 2017 :	100 450 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8941 émis le 14 octobre 2016.

2016-606 AUTORISATION – PARTICIPATION - 8^e RENCONTRE PROVINCIALE
DU RÉSEAU MUNICIPALITÉS ACCESSIBLES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'autoriser madame Kathleen Finn, Responsable - Aide communautaire
et 3^e âge, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 8^e rencontre
provinciale du Réseau Municipalités accessibles, devant se tenir à
Québec, le 7 novembre 2016 ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par
madame Finn, dans le cadre de sa participation à cette rencontre,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire
02-701-10-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8958
émis le 14 octobre 2016.

2016-607 AUTORISATION – PARTICIPATION - RENCONTRE DES
ENTRAÎNEURS DE CANOË KAYAK CANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser monsieur Michael Thomas, entraîneur senior et un autre
employé cadre du Club de canoë, à représenter la Ville de Pointe-Claire
à la rencontre des entraîneurs de Canoë Kayak Canada, devant se tenir
à Ottawa, du 2 au 4 décembre 2016 ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par
ces deux personnes, dans le cadre de leur participation à cette rencontre,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 02-701-40-361 et 02-701-40-313, tel qu'il appert du certificat
de la trésorière n° 16-8955 émis le 14 octobre 2016.

2016-608 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL DE LA
BOURSE RIDEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser madame Christine Duchesne, Coordonnatrice - Activités
culturelles, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de
La Bourse Rideau, devant se tenir à Québec, du 12 au 16 février 2017
(participation les 13, 14, 15 et 16 février seulement) ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par
madame Duchesne, dans le cadre de sa participation à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 1-02-702-20-313 et 02-702-20-361, tel qu'il appert du
certificat de la trésorière n° 16-8943 émis le 14 octobre 2016.

2016-609 RATIFICATION – PARTICIPATION – ART TORONTO

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE ratifier la participation de madame Céline LeMerlus, Commissaire –
Galerie d'art, à Art Toronto qui a eu lieu à Toronto, du 28 octobre au
30 octobre 2016.

2016-610 AUTORISATION – PARTICIPATION - SOUPER DU SOUVENIR

ATTENDU QUE monsieur le maire Morris Trudeau a été invité à participer, en compagnie de son épouse, au souper-bénéfice qui aura lieu le 3 novembre 2016 au club de golf Beaconsfield ;

ATTENDU QUE la nature particulière de cet événement justifie la participation de l'épouse de monsieur le maire Trudeau ;

ATTENDU QUE les citoyens s'attendent lors d'une occasion semblable à voir le maire accompagné de son épouse.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, ainsi que son épouse, madame Marthe Trudeau, à représenter la Ville de Pointe-Claire à un souper-bénéfice devant se tenir au club de golf Beaconsfield le 3 novembre 2016, activité tenue afin de rappeler et d'honorer les membres du club de golf qui ont servi leur pays ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par monsieur le maire Trudeau et son épouse dans le cadre de cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.

2016-611 AUTORISATION – COORDONNATRICE – INGÉNIERIE MUNICIPALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, Coordonnatrice - Ingénierie municipale, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes d'approbation requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal pour les projets prévus au PTI devant être réalisés en 2017.

2016-612 AUTORISATION – COORDONNATRICE – INGÉNIERIE MUNICIPALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, Coordonnatrice - Ingénierie municipale, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les attestations quant à la conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les projets prévus au PTI devant être réalisés en 2017.

2016-613 AUTORISATION – PARTICIPATION – DÎNER RÉGIMENTAIRE ANNUEL ORGANISÉ PAR LE RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser messieurs les conseillers Paul Bissonnette et Aldo Iermieri à représenter la Ville de Pointe-Claire au dîner régimentaire annuel organisé par le Régiment Royal de Montréal qui aura lieu le 11 novembre 2016 ;

D'indiquer que les frais au montant de 90 \$ par billet, pour un coût total de 180 \$ relatifs à la participation de ces deux membres du conseil soient défrayés conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9033 émis le 21 octobre 2016.

2016-614 APPUI – VILLE DE DORVAL – DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE PROJET REM

ATTENDU QUE le nouveau système de transport REM doit assurer un accès facile aux résidents de Lachine à Ste-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE le train de banlieue de l'Agence métropolitaine de transport emprunte la ligne du Canadien Pacifique qui longe l'autoroute 20 ;

ATTENDU QUE le projet REM proposé par la Caisse de dépôt et placement du Québec repose sur des tracés différents de ceux envisagés pour le projet de « Trains de l'Ouest », réduisant ainsi significativement les bénéfices potentiels en termes de desserte locale.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'appuyer la Ville de Dorval dans sa demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du projet REM ;

D'adresser une demande aux autorités du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que des engagements financiers à long terme soient pris par ce ministère, préalablement à l'acceptation du projet du REM, afin d'assurer que les services de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson soient non seulement maintenus, mais également améliorés et ce, sans que n'en soit restreinte l'accessibilité par les usagers des territoires de Lachine à Ste-Anne-de-Bellevue ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à l'attention du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Lucien Lessard, ainsi qu'à l'attention du député pour le comté de Jacques-Cartier et ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Geoffrey Kelley.

2016-615 AUTORISATION – TRANSFERT DE CERTAINS SOLDES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser le transfert de soldes disponibles ayant été affectés à certaines réserves pour la réalisation de diverses dépenses en immobilisations devant être réalisées au cours des années 2012 à 2015, mais qui ont, soit été complétées à des coûts inférieurs à ceux prévus ou soit dont la réalisation n'est plus jugée prioritaire, lesquels soldes disponibles totalisent une somme de 41 162,56 \$ provenant des postes budgétaires 03-920-12-021 (7 447,45 \$), 03-920-13-001 (5,25 \$), 03-920-13-011 (0,01 \$), 03-920-13-031 (6 770,65 \$), 03-920-14-006 (23 050,00 \$), 03-920-16-001 (2 511,39 \$) et 03-920-16-091 (1 377,81 \$) vers la réserve existante 03-920-16-141, le tout tel que détaillé à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-9014 ;

D'autoriser le transfert de soldes disponibles ayant été affectés à certaines réserves pour la réalisation de diverses dépenses en immobilisations devant être réalisées au cours des années 2012 à 2015, mais qui ont, soit été complétées à des coûts inférieurs à ceux prévus ou soit dont la réalisation n'est plus jugée prioritaire, lesquels soldes disponibles totalisent une somme de 66 421,95 \$ provenant du poste budgétaire 03-920-12-044 (66 421,95 \$) vers la réserve existante 03-920-16-161, le tout tel que détaillé à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-9014 ;

D'autoriser le transfert de soldes disponibles ayant été affectés à certaines réserves pour la réalisation de diverses dépenses en immobilisations devant être réalisées au cours des années 2012 à 2015, mais qui ont, soit été complétées à des coûts inférieurs à ceux prévus ou soit dont la réalisation n'est plus jugée prioritaire, lesquels soldes disponibles totalisent une somme de 81 507,95 \$ provenant des postes budgétaires 03-920-13-008 (29,15 \$), 03-920-13-016 (3 969,45 \$), 03-920-15-111 (9 369,95 \$), 03-920-15-121 (37 462,31 \$) et 03-920-15-006 (30 677,09 \$) vers la réserve existante 03-920-14-012, le tout tel que détaillé à la section « Description du dossier décisionnel 16-318-9014.

2016-616

DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 19 SEPTEMBRE 2016 AU 17 OCTOBRE 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 SEPTEMBRE 2016 AU 17 OCTOBRE 2016

La liste des amendements budgétaires pour la période du 19 septembre 2016 au 17 octobre 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 19 septembre 2016 au 17 octobre 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-617

DÉPÔT – ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2016, AINSI QUE LES ÉTATS PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'état comparatif des activités financières au 30 septembre 2016, ainsi que les états prévisionnels au 31 décembre 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-618

AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – MURS ANTIBRUIT

CONSIDÉRANT qu'en 1980, une première étude réalisée par le ministère des Transports du Québec confirmait la présence de bruits et de niveaux sonores excédant toutes les normes acceptables, pour toutes les propriétés résidentielles existantes en bordure de l'autoroute 20, sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;

CONSIDÉRANT qu'au mois de mai 1986, une étude produite par la firme Sotar, à la demande du ministère des Transports du Québec, démontrait que pour une section de 4,5 km de l'autoroute 20 identifiée sur le territoire de Pointe-Claire, plus de 1600 logements résidentiels, principalement de type unifamilial, étaient l'objet d'une pénétration du bruit généré par l'autoroute 20 à des niveaux variant de 65 à 75 décibels (A) et même plus ;

CONSIDÉRANT qu'entre 1987 et 1990, un premier écran antibruit a été construit en bordure de l'autoroute 20, entre la rue Cartier et le boulevard Saint-Jean, et ce, entièrement aux frais du ministère des Transports du Québec, incluant les coûts subséquents d'entretien ;

CONSIDÉRANT qu'au mois de mai 2005, le ministère des Transports du Québec a déposé une étude de pollution sonore pour l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Pointe-Claire et que sur les dix-neuf points de localisation utilisés pour les relevés sonores, quinze excédaient des seuils variant de 60,8 décibels (A) à 78,6 décibels (A) alors que les quatre résiduels affichaient des résultats variant entre 55,4 décibels (A) et 59,7 décibels (A), ce à des heures de trafic hors des heures de pointe et avec un débit moyen de circulation de 82 600 véhicules par jour ;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2005, la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) émettait un avis de santé concernant la pollution sonore engendrée par la circulation des véhicules sur l'autoroute 20 et soulignait que les niveaux de bruit constatés, particulièrement à Pointe-Claire, dépassaient largement les normes et recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à cet égard et que la Direction de la santé publique recommandait que l'on procède rapidement à la mise en place

des moyens d'atténuation prévus par le ministère des Transports du Québec, et ce, pour tous les secteurs identifiés ;

CONSIDÉRANT que le 20 août 2008, le député du comté de Jacques-Cartier, monsieur Geoffrey Kelley, adressait une lettre au ministre des Transports de l'époque, pour lui indiquer que la circulation sur l'autoroute 20 et, conséquemment du bruit et des effets néfastes sur l'environnement résidentiel immédiat, s'étaient considérablement accrus depuis vingt ans, particulièrement en considération du nombre croissant de camions qui utilisent l'autoroute 20, des nombreux parcs industriels situés dans les environs, ainsi que par l'expansion de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau ; monsieur Kelley soulignait tout particulièrement : « Les études faites par le ministère des Transports du Québec pour notre gouvernement, démontrent que le bruit dans le secteur de Pointe-Claire dépasse les limites permises par le règlement. Il faut construire un mur antibruit pour remédier à ce problème qui nuit à la qualité de vie des citoyens affectés » ;

CONSIDÉRANT que le 20 septembre 2010, dans une autre lettre adressée au ministre des Transports du Québec, monsieur Geoffrey Kelley renouvelle son appui aux demandes de la population de Pointe-Claire et précise que le mécontentement des citoyens et des citoyennes ainsi que des représentants municipaux de Pointe-Claire, est alimenté par une décision prise par le ministère des Transports du Québec en 2004, à l'effet de construire un mur antibruit à Lachine, sans prendre en considération la problématique équivalente et comparable de Pointe-Claire ;

CONSIDÉRANT que depuis 2015, le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, (S.A.D.A.M.), conformément aux plus récentes exigences du ministère des Transports du Québec, impose aux municipalités riveraines des autoroutes, dont Pointe-Claire, des limites sonores variant de 45 décibels (A) à 55 décibels (A) pour toutes les propriétés limitrophes, et ce, de chaque côté et tout au long de l'emprise des autoroutes ;

CONSIDÉRANT que les secteurs résidentiels avoisinants l'autoroute 20 à Pointe-Claire existaient déjà bien avant que l'ancienne route numéro 2 ne soit progressivement transformée en boulevard urbain entre 1941 et 1947, puis en autoroute 2-20 entre 1960 et 1970, pour finalement devenir l'autoroute 20 que l'on connaît maintenant ;

CONSIDÉRANT que depuis 1980, le ministère des Transports du Québec reconnaît que le seuil acceptable du bruit audible en bordure de l'autoroute 20 à Pointe-Claire est largement dépassé, particulièrement dans les zones résidentielles, où l'on constatait déjà en 1980 des niveaux sonores équivalents ou excédant 65 décibels (A) en moyenne, ce, sur une période de 24 heures ;

CONSIDÉRANT que depuis 1970, la Ville de Pointe-Claire et les citoyennes et citoyens de Pointe-Claire résidants en bordure de l'autoroute 20, ont multiplié les représentations, pétitions et demandes à l'effet qu'un réseau complet de murs antibruit soit implanté par le ministère des Transports du Québec, tout au long de l'autoroute 20 sur le territoire de Pointe-Claire ;

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2014, une entente est intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et le ministère des Transports du Québec, pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la construction d'un écran antibruit en bordure de l'autoroute 20, entre les boulevards Saint-Jean et des Sources ;

CONSIDÉRANT que le 7 décembre 2015 à l'occasion d'une rencontre intervenue entre le ministre des Transports et le maire de Pointe-Claire, en présence de monsieur Geoffrey Kelley, ministre des Affaires autochtones et député du comté de Jacques Cartier, ainsi que divers officiers du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Pointe-Claire, il avait été convenu que l'étude de faisabilité, dont la réalisation était prévue pour 2014, serait complétée dans les plus brefs

délais et qu'après réception des résultats de cette étude, une nouvelle rencontre interviendrait entre le ministre des Transports et le maire de Pointe-Claire pour faire le point et convenir des étapes suivantes ;

CONSIDÉRANT qu'en date de l'adoption de la présente résolution, pour des considérations administratives diverses et difficilement justifiables, la réalisation et la conclusion de cette étude sont systématiquement retardées et que le ministère des Transports du Québec fait preuve d'une absence évidente de volonté pour effectivement compléter cette étude, ce malgré les engagements du ministre des Transports, à l'effet que cette démarche devait se terminer pour l'été 2016 ;

CONSIDÉRANT que la problématique du bruit émanant de l'autoroute 20 augmente de jour en jour, ce, en concordance avec l'augmentation incessante du trafic autoroutier et que les problématiques de bruit qui en découlent continuent également à augmenter, pour atteindre des niveaux totalement inacceptables et excédant largement les dépassements inquiétants déjà observés il y a plus de 30 ans, soit en 1986.

Pour tous ces motifs,

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE demander au Gouvernement du Québec, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à monsieur Geoffrey Kelley, député de Jacques Cartier et ministre des Affaires autochtones :

- De reconnaître, comme ils l'ont fait pour les citoyennes et citoyens des villes de Lachine et de Beaconsfield, que les citoyennes et citoyens de Pointe-Claire, résidant dans les quartiers résidentiels riverains et existants déjà avant même que la route 2 soit construite puis transformée en autoroute 20, sont victimes de toutes les conséquences environnementales et sonores négatives, découlant de la cohabitation forcée avec l'autoroute 20 et de l'augmentation incessante du volume de trafic de cette autoroute ;
- De procéder à court terme à la construction de toutes les sections manquantes de l'écran antibruit requis en bordure de l'autoroute 20, particulièrement entre les boulevards Saint-Jean et des Sources, ce, avec les mêmes modalités et conditions que celles utilisées pour les villes de Lachine et Beaconsfield ;
- De faire en sorte que les études requises pour permettre la réalisation de ces travaux soient effectivement réalisées et complétées dans les plus brefs délais.

2016-619 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la location de jeux gonflables à La Capitale en Fête, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 21 121 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2018 et 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres LI160003 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-56-668 et 02-701-59-984, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8896 émis le 28 septembre 2016.

2016-620 OCTROI DES ANNÉES D'OPTION 2017-2018 DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS ET DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE se prévaloir de l'option existante en faveur de la Ville, dans le cadre des documents contractuels faisant suite à l'appel d'offres lancé sous le numéro PT130023, pour les années 2017 et 2018 et, en conséquence ;

DE procéder au renouvellement pour les années 2017 et 2018, du contrat octroyé en 2013, en vertu de la résolution 2013-516, à Bauval – Carrière régionale, afin que cette firme fournisse, au cours de ces deux années, des services de disposition de matériaux secs et de matériaux d'excavation pour un montant total de 496 283,84 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473, tel que ci-dessous indiqué :

2017 : 245 483,12 \$, conditionnelle à l'approbation du budget 2017 ;
2018 : 250 800,72 \$, conditionnelle à l'approbation du budget 2018 ;

Total : 496 283.84 \$, taxes incluses ;

tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8985 émis le 20 octobre 2016.

2016-621 OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION 2017 DU CONTRAT POUR LA RECHERCHE ET LA LOCALISATION DE FUITES D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE se prévaloir de l'option existante en faveur de la Ville, dans le cadre des documents contractuels faisant suite à l'appel d'offres lancé sous le numéro PT130010, pour l'année 2017 et, en conséquence ;

DE procéder au renouvellement pour l'année 2017, du contrat octroyé en 2013, en vertu de la résolution 2013-268, à Détection de fuites PGS, afin que cette firme fournisse au cours de l'année 2017, des services de recherche et de localisation de fuites d'eau potable sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 28 456, 31 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme ;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous indiqué :

- 02-413-01-524 : 28 456,31 \$, année 2017 étant la dernière année de renouvellement de ce contrat ;

tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8929 émis le 9 octobre 2016.

2016-622 REJET DE LA SOUMISSION – FOURNITURE D'ASPHALTE CHAUDE POUR LES ANNÉES 2016-2017 AVEC TROIS ANNÉES D'OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE rejeter la soumission déposée par Construction DJL, étant la seule soumission déposée suite au lancement de l'appel d'offres TP160008, les prix soumissionnés excédant largement les montants estimés pour la fourniture du produit demandé.

2016-623 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES DE NATURE TECHNIQUE RELATIFS À DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services de nature technique relatifs à des travaux d'arboriculture pour l'entretien des arbres municipaux pour les années 2017, 2018 et 2019, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2020 et 2021, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-771-9012.

2016-624 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'INSPECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DU BOULEVARD DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation de l'inspection de la passerelle piétonnière du boulevard des Sources, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8938.

2016-625 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS ET D'OUTILLAGES DIVERS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ACIDE CHLORHYDRIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'appel d'offres devant être lancés pour la fourniture des biens suivants :

GP160075 : Fourniture de produits et d'outillages pour les années 2017 et 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160076 : Fourniture de produits chimiques au centre aquatique pour les années 2017 et 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160077 : Fourniture d'acide chlorhydrique pour les années 2017 et 2018 et pour les années 2019, 2020, 2021, en option ;

tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-9000.

2016-626 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RESURFAÇAGE DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES TERRA COTTA ET ASHGROVE ET LA RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE WINDMILL ET LA GARE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et la Compagnie Meloche inc. concernant le resurfaçage de l'avenue Donegani, entre les avenues Terra Cotta et Ashgrove et la reconstruction de la piste cyclable sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Windmill et la gare Pointe-Claire, pour un montant de 15 010,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 511 901,17 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8986 émis le 17 octobre 2016.

2016-627 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE TECUMSEH ENTRE L'AVENUE LABROSSE ET LE BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement,
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et les Constructions Jacques Théorêt inc. concernant la reconstruction de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, pour un montant de 10 083,44 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 416 783,63 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-837, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8965 émis le 19 octobre 2016.

2016-628 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE - RESURFAÇAGE DES AVENUES KIRKSTONE ET LONGMEADOW ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DES AVENUES HIGHGATE ET BROADVIEW, ENTRE LES AVENUES SAINT-LOUIS ET DU BRAS-D'OR ET DE LA POINTE-CLAIRE, ENTRE L'AVENUE FLORENCE ET L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Les Entreprises Canbec Construction inc. concernant le resurfaçage des avenues Kirkstone et Longmeadow et la reconstruction de la chaussée des avenues Highgate et Broadview, entre les avenues Saint-Louis et du Bras-d'Or et de la Pointe-Claire, entre l'avenue Florence et l'autoroute 20, pour un montant de 6 402, 28 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 832 275,22 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8995 émis le 19 octobre 2016.

2016-629 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION
DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES, AU SUD DE L'AVENUE
MOUNT PLEASANT ET DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT, ENTRE
LES AVENUES CHESTER ET VINCENNES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver quatre modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et Duroking Construction concernant la reconstruction des
avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue Mount Pleasant et de
l'avenue Mount Pleasant, entre les avenues Chester et Vincennes, pour
un montant de 79 862,82 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 3 840 806,83 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-835, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 16-8968 émis le 19 octobre 2016.

2016-630 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉFECTION DE
L'AVENUE DELMAR, ENTRE LA VOIE DE SERVICE SUD ET DE
L'AVENUE BRAEBROOK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et Roxboro Excavation inc. concernant la réfection de
l'avenue Delmar, entre la voie de service sud et de l'avenue Braebrook,
pour un montant total de 8 784,71 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 2 150 962,91 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 16-9010 émis le 19 octobre 2016.

2016-631 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et Groupe XYZ Civitas concernant la fourniture de services
professionnels d'une firme d'arpentage pour l'année 2016, pour un
montant total de 7 590 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 33 246,67 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-315-00-419, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 16-8960 émis le 19 octobre 2016.

2016-632 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – PROJET DE
STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC
SAINT-LOUIS, AU BOUT DU BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et PNG Projets d'aménagements inc. relativement au projet
de stabilisation et de revégétalisation des berges du lac Saint-Louis, au
bout du boulevard Saint-Jean, pour un montant total de 19 923,35 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 601 684,97 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-413-42-802, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8972 émis le 19 octobre 2016.

2016-633 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Services d'arbres Nature inc. relativement à l'exécution de travaux d'arboriculture au cours des années 2014, 2015 et 2016, pour un montant total de 91 743,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 837 600,08 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 16-9003 émis le 20 octobre 2016 ; et

D'autoriser un amendement budgétaire au montant de 92 000 \$ à partir du poste budgétaire 02-701-71-559 vers le poste budgétaire 02-701-73-484.

2016-634 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACTS SUR LES BERGES PUBLIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Stantec Experts Conseil relativement à la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impacts sur les berges publiques, pour un montant total de 6 152, 50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 70 574,23 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-833, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8962 émis le 20 octobre 2016.

2016-635 OCTROI D'UN CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DE DÉCHETS, DE RÉSIDUS ENCOMBRANTS, DE MATIÈRES RECYCLABLES ET DE MATIÈRES ORGANIQUES, DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de collecte et de transport des déchets, des résidus encombrants, des matières recyclables et des matières organiques, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 à RCI Environnement division WM Québec inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 5 516 563,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP160012 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-419, 02-420-00-471, 02-420-00-473, 02-420-00-479, 02-420-00-485 et 02-420-00-495, selon une distribution devant être précisée par le service de la gestion du territoire et le service des services administratifs, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8963 émis le 20 octobre 2016.

2016-636 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ABATTAGE DE FRÊNES ET DE RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage de frênes et de ramassage de débris ligneux, pour les années 2016 et 2017 à Service d'arbres Nature inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 110 240,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP160014 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9016 émis le 20 octobre 2016.

2016-637 APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION – DIVERS SERVICES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture des services suivants :

GP160066 : Service de Protection incendie et d'entretien des extincteurs de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 et 2018 et les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160067 : Service de lavage de tapis pour l'année 2017 et pour les années 2018 et 2019, en option ;

GP160068 : Service de conciergerie externe pour l'année 2017 et pour les années 2018, 2019, en option ;

GP160069 : Service d'extermination pour la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2017 et pour les années 2018, 2019 et 2020, en option ;

GP160071 : Service d'entretien des ascenseurs de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 et 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160072 : Service de réparation des métaux et soudures pour la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017, 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160073 : Service d'entretien et de réparation des portes de garages de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017, 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

GP160074 : Service d'entretien et de réparation des ouvre-portes de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017, 2018 et pour les années 2019, 2020 et 2021, en option ;

tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8997.

2016-638 APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANNEXE À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver onze modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Les Constructions B. Martel relativement aux travaux de rénovation de l'annexe de l'aréna Bob-Birnie, pour un montant total de 10 634,29 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 888 520,97 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-836, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9030 émis le 21 octobre 2016.

2016-639 OCTROI D'UN CONTRAT ADDITIONNEL - CONCEPTION DÉTAILLÉE EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE ET POUR DES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC ET DE LA PISCINE KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder, en vertu du 2^e alinéa de l'article 573.3 de la « Loi sur les cités et villes », un contrat additionnel au montant de 88 800,94\$, taxes incluses, à Vincent Leclerc Architecte inc., pour la modification des plans et devis et la révision du concept en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de la reconstruction du chalet du parc et de la piscine Kinsmen, la firme Vincent Leclerc Architecte inc., ayant déjà procédé à l'élaboration du concept initial ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-42-836, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9028 émis le 21 octobre 2016.

2016-640 APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN, INCLUANT LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services de construction « clés en main », incluant la conception et la construction de jeux d'eau, incluant la fourniture de tous les équipements, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-320-9037.

2016-641 APPROBATION – REMPLACEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'aviser l'organisme Parrainage civique de la banlieue ouest/West Island Citizen Advocacy de l'intention de la Ville de mettre fin, en date du 30 avril 2018, au bail conclu avec la Ville de Pointe-Claire le 5 février 2012 ; et

D'approuver, en remplacement de ce bail un nouveau bail, dans la mesure où la version finale de celui-ci est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8723.

2016-642 FIN DU CONTRAT OCTROYÉ À UNIGLOBE (VOYAGES LEXUS INC.), EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE mettre fin au contrat conclu avec l'agence Uniglobe (Voyages Lexus inc.) en date du 31 décembre 2016 ;

D'autoriser le lancement, le plus rapidement possible, d'un nouvel appel d'offres permettant de retenir les services d'une agence de voyages pour les années 2017 et subséquentes, le cas échéant ;

D'autoriser l'administration à retenir, à la pièce, les services d'une agence de voyages pour les services pouvant être requis d'ici à ce que le processus d'appel d'offres à venir, mentionné à l'alinéa précédent, ait été complété par l'octroi d'un nouveau contrat.

2016-643 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2016 telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2016-644 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 1^{er} NOVEMBRE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 1^{er} novembre 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2016-645 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS JEEP PATRIOT NEUFS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de trois Jeep Patriot neufs, Édition North 4X4, à Dollard-des-Ormeaux des Sources Dodge, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 91 308,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres T1160028 et à ses addendas ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-16-003, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9042 émis le 27 octobre 2016.

2016-646 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE AFIN DE DIVISER LA ZONE RE13 (AVENUES GODIN ET MILROY) EN TROIS NOUVELLES ZONES

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (avenues Godin et Milroy) en trois nouvelles zones sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-647 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE AFIN DE DIVISER LA ZONE RE13 (AVENUES GODIN ET MILROY) EN TROIS NOUVELLES ZONES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (avenues Godin et Milroy) en trois nouvelles zones.

2016-648 **OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2016**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement des décorations des Fêtes pour l'année 2016, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2017 et 2018, à Groupe Artea, qui a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant de 87 042,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160060 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 33-020-15-002 et 33-020-16-031, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8926 émis le 24 octobre 2016.

2016-649 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 50.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier